

SEANCE DU 29 MARS 2007

Le vingt neuf mars deux mil sept, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LECOUTEUX Jean-Guy, Maire.

Etaient présents : Jean-Guy LECOUTEUX, Jean-Marie L'HERNAULT, Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Yves SOYEUX, Françoise DENEUVE, Valter GUERREIRO, Odile BIGO, Patrice PETIT, Annette SAINT AUBIN et Laurent LEFEBVRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Florence LOUVET pouvoir à Gérard DUVAL, Véronique CLOCCQUÉ pouvoir à Jean-Marie L'HERNAULT, Paul BATUT pouvoir à Annie PRIEUR, Martine NIEL pouvoir à Jean-Guy LECOUTEUX et Michel GRENUT pouvoir à Yves SOYEUX

Absents excusés : Jean-Louis ANDRIEU et Marie-Josée BRUMACHON,

Date de convocation : 24 mars 2007 Date d'affichage : 24 mars 2007

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 16

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté, à l'unanimité.

- :- :-

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2006, qui a été étudié en commission le 22 mars dernier et qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	1 662 713.43 €
	Dépenses	1 359 048.12 €
	Excédent de clôture	303 665. 31 €
Section d'investissement :	Recettes	565 147.56 €
	Dépenses	772 955.68 €
	Déficit de clôture	207 808.12 €
Restes à réaliser	- Dépenses	1 429 060 €
	- Recettes	1 453 767 €

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2006, le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur Gérard DUVAL DELIBERE sur le C.A. dressé par Monsieur LECOUTEUX, Maire :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif.
- ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS tels que résumés ci-dessus,

A l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2006

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2006 dont la situation se présente ainsi :

- Excédent à fin 2005	86 642.21€
- Excédent de l'exercice 2006	303 665.31 €

- Excédent cumulé à fin 2006	390 307.52 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2006, comme suit :

- au compte 1068 en section d'investissement	300 000.00 €
- au compte report à nouveau de la section de fonctionnement	90 307.52 €

Après cette affectation, le solde de la section d'investissement présentera un solde déficitaire de 50 926.91 euros.

A l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2006

Après :

- avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,
- s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir DELIBERE, le conseil municipal :

- ADOPTE le compte de gestion du Trésorier municipal.

A l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2007

Avant de procéder à l'examen du budget primitif pour 2007, M. LECOUTEUX présente le budget.

«Le budget primitif 2007 soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents. Ce budget a été étudié lors de nos réunions de travail préparatoires. Ces réunions ont été l'occasion de discussions nombreuses, constructives et fructueuses qui ont abouti à l'élaboration du projet de budget soumis au vote du conseil municipal de ce soir.

Les ressources de la commune progressent peu, et à un rythme inférieur à celui des charges (« l'effet de ciseau » continue à sévir) :

- évolution des prix, même si elle reste limitée ces derniers temps,
- évolution des coûts salariaux (salaires et charges), à effectifs constants, découlant de la structure des effectifs en place (effet G.V.T.),
- etc...

Cette situation nous interdit tout dérapage de quelque nature que ce soit et nous impose donc de continuer à faire des arbitrages douloureux, nous imposant de limiter, voire réduire certaines dépenses.

Les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2007, restant ainsi au même niveau que votés depuis le BP 2002.

A ce titre, je vous indique les taux maximum pour l'année 2007, à ne pas dépasser, à savoir :

	Taux maximum pour l'année 2007 à ne pas dépasser	Taux votés par la commune en 2006	Taux proposés par la commune en 2007
Taxe d'habitation	37.51 %	10.42 %	10.42 %
Foncier bâti	58.61 %	21.47 %	21.47 %
Foncier non bâti	103.77 %	72.51 %	72.51 %

La gestion rigoureuse des finances publiques qui a toujours été la nôtre, continue de porter ses fruits et nous permet de répéter une augmentation des subventions allouées aux associations de notre commune. Je profite à nouveau de l'occasion du vote de ce budget pour rappeler le rôle essentiel que jouent les associations à nos côtés, dans l'animation et le service rendu aux belbeuviennes et aux belbeuviens.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que le montant des sommes affectées à l'investissement reste élevé (ce qui est indispensable si on veut que la commune continue à investir à l'avenir) : 300 000 euros au titre de l'année 2006. Il est inscrit un montant plus modeste au BP 2007 qui sera définitivement arrêté lors du vote du BS 2007 lorsque nous aurons connaissance des compléments de ressources alloués en cours d'année.

Cette gestion rigoureuse nous a permis d'autofinancer, l'ensemble des travaux réalisés à ce jour :

- salle des fêtes,
- maison des associations,
- salle du conseil,
- réfection de toute l'école,
- création d'une nouvelle bibliothèque, et réaménagement du foyer rural,
- réalisation d'aménagement de sécurité,
- éclairage public, effacement des réseaux,
- divers travaux de voirie,
- et achats de matériels pour les services techniques (tracteur, tondeuses, et divers autres outillages),
- etc...

Au total 2 710 k€ d'investissements réalisés de 2001 à 2006 inclus, et 781 k€ d'emprunts remboursés

Au titre de l'endettement de la commune, la dette par habitant, au 31 décembre 2006, est de 327,24 € (elle est en moyenne supérieure à 900 € pour les communes de taille similaire en France), ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité, mais nous aurons à participer au financement des travaux d'aménagement de la RD 6015 dont tout le monde attend l'achèvement avec impatience.»

Après ces explications et échanges de vues, M. LECOUTEUX demande au conseil de procéder dans un premier temps, au vote des subventions pour 2007 :

Subventions aux écoles	15 565.00 €
Coopérative maternelle	1 325.00 €
Coopérative primaire	1 640.00 €
Voyages et sorties scolaires	12 600.00 €
Subvention au C.C.A.S.	17 000.00 €
C.C.A.S. Belbeuf	17 000.00 €

Subventions aux Associations	85 000.00 €
A.D.M.R.	950.00 €
A.O.B.	7 400.00 €
AMICALE des ANCIENS	3 160.00 €
AMICALE ORNITHOLOGIQUE	550.00 €
ASS. des PARENTS D'ELEVES	3 160.00 €
ASSOC. AMIS de la CHAPELLE	610.00 €
ASSOC. BIBLIOTHEQUE à L'HOPITAL	80.00 €
ASSOC. de SAUVEGARDE	475.00 €
ASSOC. ST VINCENT de PAUL	100.00 €
BELBEUF LOISIRS JEUNES	25 500.00 €
BIBLIOTHEQUE	475.00 €
BRIGADES VERTES	950.00 €
CANOE-KAYAK de BELBEUF	515.00 €
CAUSERIES du CAFE	200.00 €
CHOEUR CONCORDIA	760.00 €
CLUB NAUTIQUE de BELBEUF	1 315.00 €
COMITE des ELUS E.I.E.	1 438.00 €
COMITE des FETES	4 900.00 €
ECOLE de MUSIQUE	16 500.00 €
FESTIVAL INTERCOMMUNAL THEATRE	330.00 €
FETE de la MUSIQUE	450.00 €
FOYER RURAL	5 100.00 €
GUIBARE	122.00 €
KARATE CLUB de BELBEUF	400.00 €
OXYGENE	515.00 €
RELAIS 16/25	1 300.00 €
RONDE des ROCHES (V.T.T.)	550.00 €
SOUVENIR FRANCAIS	385.00 €
V.T.T. VALLEE DE SEINE	770.00 €
CYCLO BELBEUF	400.00€
ASSOC. de la MANIERE du CLOSET	500.00€
ASSOC. de la MANIERE de NORMARE	500.00€
SOLDE NON AFFECTE	4 640.00€
Subventions d'investissement CKB	11 960.00 €

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune depuis plusieurs années ne subventionne plus les établissements scolaires hors territoire.

Après discussion, le conseil municipal confirme sa décision de ne pas attribuer de subventions aux établissements scolaires hors territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE, décide de valider la liste des subventions ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées.

A l'unanimité.

Le projet de budget primitif 2007, équilibré en dépenses et en recettes se résume comme suit :

Pour la section de fonctionnement à 1 687 547 €

Pour la section d'investissement à 434 983 €

Monsieur LECOUTEUX le soumet au vote de l'assemblée ainsi que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.42 %
- Foncier bâti : 21.47 %
- Foncier non bâti : 72.51 %

Après en avoir DELIBERE, le conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2007.

A l'unanimité

REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 100.000 € SUR 12 ANS
ET D'UN EMPRUNT DE 100.000€ SUR 3 ANS

Afin de financer le rachat d'une réserve foncière, rue aux Sœurs.

Trois établissements financiers ont été consultés. Leurs propositions sont les suivantes :

Durée 12 ans Taux fixe

Caisse de Crédit Agricole	4,18 %
Caisse d'Epargne de Haute Normandie	4,24 %
Crédit Local de France	4,33 %

Durée 15 ans Taux fixe

Caisse de Crédit Agricole	4,18 %
Caisse d'Epargne de Haute Normandie	4,28 %
Crédit Local de France	4,37 %

Durée 20ans Taux fixe

Caisse de Crédit Agricole	4,23 %
Caisse d'Épargne de Haute Normandie	4,33 %
Crédit Local de France	4,42 %

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, DECIDE :

- De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie Seine le financement nécessaire à l'acquisition du terrain susvisé, soit : 100.000€ à taux fixe de 4.18%, remboursable par annuités sur 12 ans.

A l'unanimité

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'emprunter 100.000€ sur 3 ans pour financer le décalage entre le paiement de la TVA sur travaux et sa récupération via le F.C.T.V.A.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, DECIDE :

De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie Seine un emprunt permettant le financement du F.C.T.V.A. (remboursement in finé au même taux de 4.18%°

A l'unanimité

SUBVENTION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

- Fonctionnement de la Bibliothèque –

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin d'équiper la bibliothèque municipale de matériel informatique, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible.

A l'unanimité

Subvention d'équipement informatique

- Ecole Primaire Maurice Genevoix -

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de renouveler le matériel informatique, devenu obsolète, des classes de l'école primaire Maurice Genevoix, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible.

A l'unanimité

ORGANISATION DE CLASSES DE DECOUVERTE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise l'école Maurice Genevoix à organiser des classes de découverte.
- A solliciter auprès du Conseil Général les subventions, au taux le plus élevé possible, afin d'aider la commune à financer ces classes.

A l'unanimité

INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES OCCASIONNES PAR LES ELECTIONS.

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
- Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux fonctionnaires territoriaux,
- Vu l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire et après avoir discuté, le 29 mars 2007, décide :

- Le coefficient 4 sera appliqué au moyen annuel fixé pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 2^{ème} catégorie,

- Le montant ainsi déterminé servira de base à l'estimation du crédit global,
- L'indemnité calculée dans les conditions énoncées ci-dessus sera attribuée par l'autorité territoriale en fonction du travail réellement effectué à l'occasion des élections, l'agent étant seul à ouvrir droit à cette indemnité forfaitaire pour élections, elle pourra être portée au maximum autorisé.

A l'unanimité

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Un débat s'instaure posant la question de la participation et de la persistance de certains syndicats, tel que le syndicat de gestion (après le départ du syndicat des ordures ménagères et le syndicat de l'eau) ainsi que le syndicat des collègues.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire propose conformément à l'inscription budgétaire (B.P. 2007) en matière de participations aux syndicats intercommunaux, que celles-ci soient fiscalisées, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE,

- Ø DECIDE que les participations aux syndicats intercommunaux seront réglées par fiscalisation :
- Participation au syndicat intercommunal pour les personnes âgées du plateau Est de Rouen. : 2 129€
 - Participation au syndicat des collègues du plateau Est. : 6 106 €
 - Participation au syndicat du lycée Galilée. : 35 435 €

A l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Sur proposition de Monsieur le Maire, conseil municipal décider de créer un poste d'agent des services techniques pour pérenniser l'emploi attribué à un agent en contrat emploi consolidé.

Cet agent sera nommé au grade d'agent des services techniques stagiaire à compter du 1^{er} juin 2007 et sera rémunéré selon l'échelon 1 indice brut 240 majoré 280.

A l'unanimité

AMENAGEMENT DES ENTREES NORD – RD7 et RD 207 –

Mission S.P.S. – résultat de la consultation –

Monsieur le Maire informe le conseil que trois bureaux d'études ont été consultés pour assurer cette mission obligatoire dans le cadre de ces travaux.

La consultation a donné les résultats suivants :

- Le Bureau VERITAS	3415.30€
- Sté NORISKO	3336.84€
- Sté AJILON	3542.36€

Le conseil municipal décide de retenir le Bureau VERITAS et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

A l'unanimité

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNE « BIBLIOTHEQUE »

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'une collaboration entre le département de la Seine-Maritime et la commune de Belbeuf dans le cadre du développement de la lecture publique.

Monsieur le Maire communique au conseil les obligations de la commune et du Département liées à cette convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité

RACHAT DE LA RESERVE FONCIERE – Rue aux Sœurs –

En février 2005, l'Etablissement Public Foncier a constitué une réserve foncière à la demande et au profit de la commune de Belbeuf sur la parcelle cadastrée AB n°99, d'une contenance de 14a 55 ca, située rue Aux Sœurs.

Ce portage foncier d'une durée de 5 ans arrive à échéance cette année. Le coût du rachat s'élève à 83 260.55€ et pourrait être financé par un emprunt.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder au rachat de ce bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

A l'unanimité

COMITE DE LIAISON DES ELUS POUR EUROPE INTER ECHANGES

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Annette SAINT AUBIN siégeant maintenant au conseil d'administration d'E.I.E. ne peut plus être la représentante de la commune au comité de liaison des élus.

En conséquence, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Sont candidats et élus :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie L'HERNAULT

Suppléant : Monsieur Patrice PETIT

A l'unanimité

APPROBATION DES STATUTS DU S.I.3.P.E.R.

Le conseil municipal de Belbeuf, après avoir pris connaissance du projet de création du Syndicat Intercommunal de programmation de piscine(s) du Plateau Est de Rouen.

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune de Belbeuf, d'adhérer à ce syndicat, et après en avoir délibéré,

Approuve les statuts du Syndicat Intercommunal de programmation de piscine(s) du Plateau Est de Rouen, joints à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion de la commune de Belbeuf au dit syndicat.

A l'unanimité

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU S.I.3.P.E.R

Les statuts de ce syndicat prévoient deux représentants titulaires et deux suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants.

Il est donc procédé au vote,

Sont candidats et élus :

Titulaires : Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX et Madame Annette SAINT AUBIN

Suppléants : Madame Françoise DENEUVE et Madame Annie PRIEUR.

A l'unanimité

BASSIN DE RETENTION « Hameau de Normare »

La Communauté de d'Agglomération Rouennaise dans le cadre de ses compétences pour l'assainissement a repris à sa charge l'ensemble des réseaux et des bassins de rétention.

Suite à une omission dans le recensement des bassins, celui du Hameau de Normare n'a pas été intégré.

Par conséquent, Il est donc nécessaire de délibérer pour rectifier cet oubli.

Après en avoir délibéré le conseil demande à la CAR de reprendre ce bassin et d'en assurer son entretien.

A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30